



Déshérité un enfant ou donation avant décès

Par **heras daniel**, le **06/05/2017** à **10:53**

Bonjours,j'ai une fille de 31 ans ,pour la quelle j'ai versé 16 et demi une pension suite au divorce avec sa mère j'ai eu une autre fille qui a aujourd'hui 8 ans,depuis sa naissance ma première fille ne vient plus me voir ,(jalouse de la dernière),alors que j'ai besoin d'elle étant handicapé depuis plus de 5 ans.J'ai perdu une première maison et tout les meubles lors du divorce en question.Je veux protéger au maximum ma dernière que doit-je faire une donation ,un testament,ou tout vendre avant mon décès. merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **06/05/2017** à **11:07**

bonjour,
vous ne pouvez pas déshériter votre fille qui doit recevoir à votre décès sa réserve héréditaire.
par contre vous pouvez avantager l'autre fille en lui léguant ou donnant en plus de sa réserve héréditaire, votre quotité disponible.
ainsi une fille recevra sa seule réserve héréditaire d'un tiers de votre patrimoine et l'autre recevra sa réserve héréditaire plus la quotité disponible soit les 2/3 restant.
vous pouvez tout vendre et tout dépenser afin que votre patrimoine soit réduit à zéro.
salutations